



## RIGHTS & DEMOCRACY FOCUS

A bi-monthly human rights and democracy publication of the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa

N° 57 du 6 septembre 2012

# Better structures and better coordination for greater involvement

*Cameroonian civil society organisations meeting in Yaoundé recognized that fragmented and isolated actions did not contribute significantly to creating impact on the electoral process in the country.*



From left to right M. Robert Kotchani (UNCHRD), Me Ebanga Ewodo (ELECAM) and M. Oumarou Banoufe (NCHRF) at the opening ceremony

**Yaoundé 29/08/2012** – Better structuring of civil society organizations, coupled with support in capacity building and better coordination will enhance performance in the quest for the realization of human rights in general and civil and political rights in particular during electoral processes. This was the underlying message at the end of a two day capacity building workshop organized for Cameroonian civil society organizations on the use of international and regional human rights protection standards in the organization and conduct of elections. The workshop was organized by the United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa and brought together participants from selected civil society organizations working in the domain of human rights and elections, Elections Cameroon and the National Commission on Human Rights and Freedoms.

Participants at the workshop recognized the duty of CSOs to mobilize and educate the population to ensure better participation in electoral processes, but also to reinforce concertation and collaboration between different actors in the electoral process in order to boost efficiency. They also noted the importance of organizing training for elected representatives on the new decentralization process, as well as the need to provide funding for civil society organizations work-

ing in the domain to ensure proper support to the electoral process. These comments were formulated in form of recommendations to relevant structures including amongst others ELECAM, International development partners, Ministry of territorial administration and decentralization and CSOs themselves.

### The role of the civil society

*"The role of the civil society in the electoral process and generally in the strengthening of democracy, consist among others of voter sensitization and observation of the registration process on electoral lists, monitoring of the election campaign as well as the deployment of observers on polling day, identification and if necessary, reporting of human rights violations and/or denouncing them at every stage of the process".* M. Robert Kotchani, officer-in-charge of the Centre told participants at the opening of the workshop. He emphasized the role of the civil society in the consolidation of peace during the electoral period through sensitization of the population on tolerance and acceptance of official results. *"Civil society organizations must be able, in all objectivity, to create and help to support conditions necessary for the development of democracy by contributing, for example, to credible electoral processes respectful of human rights, but also by ensuring that the elected representatives govern in strict respect of democratic norms and good governance principles"*, he added.

According to the Elecama vice chair Batonnier Ebanga Ewodo who opened the workshop, *"democracy is founded on the rule of the law and the exercise of human rights is thus contrary to the hereditary, monarchical or theocratic systems of devolution of power in which attempts on human rights are common practice"*. He enjoined participants whom he described as human rights defenders with an important role to play, to stay aware of their role in promoting and protecting human rights and fundamental freedoms and by so doing they will contribute greatly in building a state of law.



© CNUDHD



Une vue des participant/es à la fin de la session d'évaluation

# Législatives congolaises 2012

## Mieux sensibiliser les électeurs/trices sur les droits de l'homme pour promouvoir la participation citoyenne

**Brazzaville / Yaoundé 17/08/2012** – A la fin de la session d'évaluation de l'utilisation de la check-list pour la couverture médiatique du processus électoral selon une proche fondée sur les droits de l'homme, les journalistes congolais ont convenu qu'une sensibilisation plus ciblée des électeurs/trices contribuera grandement à accroître la participation, mais aussi à diminuer les irrégularités observées lors des élections.

Organisée par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale pour évaluer l'utilisation de la check-list lors des élections législatives du 15 juillet 2012 et recueillir les suggestions en vue de l'amélioration de ce document, la session du 16 août 2012 a rassemblé une vingtaine des participant/es, membres du pool des journalistes sur les droits de l'homme au Congo et quelques directeurs/trices de publication et rédacteurs/trices en chefs. Elle fut l'occasion d'évaluer l'implication des médias dans le processus. « Nous avons constaté un manque d'intérêt dans le processus surtout de la part des femmes dont certaines se sont justifiées en disant que les candidat/es ne respectent jamais leurs promesses électorales », explique Arsène Sévérin, journaliste et correspondant de Radio Okapi à Brazzaville.

*diatique aurait facilité la tâche aux journalistes, malheureusement ce n'a pas été le cas, nous aimerions que cet organe de régulation joue un rôle plus déterminant dans les processus futurs en organisant, avec la CONEL, le déploiement des journalistes et en adoptant un code de bonne conduite afin d'améliorer leur implication dans le processus ».*

Il faut rappeler qu'au début du mois de juillet 2012, le Centre a distribué 1000 copies de la check-list pour la couverture médiatique du processus électoral (700 en format de poche et 300 en format affiche) pour l'utilisation lors des élections du 15 juillet et du 5 août 2012. A l'occasion d'une formation sur les droits de l'homme et la couverture médiatique du processus électoral organisée à l'intention des directeurs/trices d'information et rédacteurs/trices en chefs des médias congolais du 2 au 3 juillet 2012, les journalistes ont été informés et instruits sur l'utilisation de cette checklist ainsi que les aspects importants à observer durant le processus.

*« La check-list été une première pour le journaliste congolais et a beaucoup facilité la couverture médiatique du processus électoral. C'était un outil nécessaire et nous sommes reconnaissant au Centre pour ses efforts », a expliqué le coordinateur du pool Armelle Christian Zinga-Mioko. La session d'évaluation a aussi présenté d'importants points d'amélioration de la check-list qui seront intégrés afin de la rendre plus compréhensive et facile à utiliser.*

2 Les participant/es à la séance d'évaluation ont déploré le manque de soutien de la Commission nationale d'organisation des élections (CONEL) dans le domaine de la couverture médiatique des élections. Selon Armelle Christian Zinga-Mioko, coordinateur du pool des journalistes congolais pour les droits de l'homme, « l'implication effective du Conseil Supérieur de la liberté de la Communication (CSLC) dans l'organisation de la couverture mé-

## Convention relative aux droits des personnes handicapées :

# La République du Congo avance vers la ratification



Les participant/es sont venues des différents départements ministériels et ONG travaillant dans le domaine

par les personnes handicapées, mais à insisté sur le fait que ces dispositions légales seront inopérantes si les mécanismes de mise en œuvre ne sont pas mis en place. A en croire le Directeur régional de l'IAR M. Miakenda George, la collaboration et la disponibilité des autorités congolaises à discuter de ce sujet avec tant d'intérêt montre la volonté du gouvernement à aller de l'avant dans la marche vers une société plus juste et équilibrée. Le nouveau partenariat fondé entre le Centre et l'IAR s'installera comme un soutien efficace à tous les pays de la sous-région en vue de faire avancer la situation des personnes handicapées, a-t-il conclu.

**Brazzaville 29 juin 2012** – 'La ratification par la République du Congo de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est déjà un acquis'. L'annonce d'une ratification prochaine par la Directrice de cabinet du Ministre des Affaires Sociale, de l'Action humanitaire et de la Solidarité a été accueillie avec beaucoup de satisfaction par les participant/es à l'atelier de formation et de plaidoyer sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, tenu à Brazzaville du 28 au 29 juin 2012. Cet atelier a réuni une trentaine de participant/es venant des départements ministériels, de la société civile et des organisations des/pour les personnes handicapées du Congo et de la RD Congo.

Lors de la cérémonie d'ouverture de ladite activité co-organisée par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale et le bureau régional pour l'Afrique Centrale de l'Institut Africain de Réadaptation (IAR), la nécessité de rompre avec les pratiques discriminatoires tendant à traiter les personnes handicapées comme une surcharge pour la société a été souligné tant par le Représentant du Centre que par le Directeur régional de l'IAR. 'La Convention veut que la société s'adapte aux besoins des personnes handicapées et non le contraire' a déclaré M. Robert Kotchani, représentant le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique centrale. Il a félicité les efforts déjà faits par le gouvernement du Congo au niveau de la législation favorisant la pleine jouissance de leurs droits

La République du Congo a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2007. C'est le deuxième pays après le Cameroun où le Centre s'engage à mener du plaidoyer pour la ratification de cet instrument. La République Démocratique du Congo ne l'a pas encore signé. Dans la sous-région, seul le Gabon a ratifié cette convention et est maintenant en phase de mise en place de mécanismes nationaux de mise en œuvre et de suivi. La ratification, qui rend contraignantes les dispositions de la Convention pour l'Etat partie, va permettre aux personnes handicapées de revendiquer les mesures nécessaires en tant qu'un droit et pas comme une faveur comme fut le cas il y a quelques années.

Dans leurs recommandations à l'issue de deux jours de travaux, les participant/es ont beaucoup insisté sur les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la Convention dans les deux pays. Ils ont demandé aux partenaires techniques et financiers que sont les Nations Unies et l'IAR d'appuyer la mise en place d'une plateforme pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, et d'assurer la formation des membres de cette plateforme et de la société civile en vue de la préparation et la soumission de rapports facultatifs sur la mise en œuvre de la convention au cas où leurs contributions n'étaient pas prises en compte dans le rapport national soumis par le gouvernement.

CNUDHD